

Ici & Là-Bas

Bulletin d'information de

L' A.S.F.A.D.

Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates

Numéro 21 – Janvier 2005

SOMMAIRE

Ici...

Page

- 1/ ★ Edito
- 2/ ★ Echec de l'intégration?
A qui la faute ?
- 4/ ★ 6 h contre les violences
- 5/ ★ Mieux comprendre
pour mieux agir
- 7/ ★ Y-a-t-il un contrôle
social sur la sexualité des
femmes
- 10/★ Brèves
- 15/★ Vu et entendu à notre
permanence

Là-bas...

- 11/ ★ Hassi Messaoud
- 12/ ★ Code de la famille
- 14/ ★ Paroles de femmes
-
- 16/ ★ Soutenez l'ASFAD

A.S.F.A.D. (Association Loi 1901)
94, Bd Masséna – 9, Villa d'Este
75013 - PARIS

☎ 01 53 79 18 73
Fax 01 53 79 04 41
Mail : asfad@free.fr



EDITO...

Janvier 2005. Dans six mois l'ASFAD fêtera ses dix ans. Année de bilan ? Année de projets ? Assumons les deux. Nous préparons la publication d'une étude sur les dix ans d'activité à notre permanence. Des centaines de femmes écoutées, conseillées, aidées...

L'ASFAD a depuis 1995 poursuivi une démarche originale en se spécialisant dans cet accueil des femmes en difficulté, immigrées ou issues de l'immigration, et dans la lutte contre les violences dont elles sont victimes: victimes d'un Code de la famille archaïque, victimes de textes aberrants découlant des accords bilatéraux entre les deux pays, victimes de violences conjugales, de répudiation, de mariage forcé, etc.

«Bilan» de ces violences mais aussi «projets» pour mettre en œuvre des actions afin que cessent les discriminations et l'injustice, car l'ASFAD est une association féministe militante qui agit avec d'autres femmes afin que le combat pour une égalité des droits entre les femmes et les hommes aboutisse, dans tous les pays et particulièrement au Maghreb.

Tous nos meilleurs vœux pour 2005

ICI...

Echec de l'intégration ? A qui la faute ?

« *La Cour des comptes fustige trente ans de politique d'immigration* » cet article du Monde du 24 novembre 2004, a particulièrement interpellé l'ASFAD, dont l'une des actions est d'aider les femmes immigrées ou issues de l'immigration à résoudre leurs problèmes administratifs et/ou juridiques pour pouvoir s'insérer pleinement dans la société française.

La Cour des comptes parle d'échec partiel du modèle français d'intégration et invoque les raisons suivantes de cet échec : « absence de réflexion en amont, superposition de différents dispositifs sans cohérence, politique d'intégration devenue simple annexe de celle des flux migratoires, résignation voire accommodement face à l'immigration clandestine qu'elle décrit comme un problème d'une réelle gravité ».

Comme l'écrit Sylvia Zappi dans son article, « l'arrêt de l'immigration de main-d'œuvre et le passage à une immigration de peuplement familiale et volontaire, n'ont pas été suivis d'une réorientation de ce schéma ».

L'obligation, pour la personne qui fait venir sa famille en France, d'avoir un logement avec une superficie minimum et des revenus reste une mesure importante pour faciliter l'insertion de ces familles; mais on n'a pas mesuré l'importance de donner à ces personnes venues dans le cadre du regroupement familial (souvent des femmes analphabètes ou maîtrisant mal le français, ne travaillant pas, dépendantes de leur mari) les outils pour avoir une réelle connaissance et une prise sur leur nouvel environnement (cours de français et instruction civique obligatoire, organisation sociale, environnement immédiat...)

Le « contrat d'accueil et d'intégration » mis en place en 2003 par le ministre des Affaires Sociales, réservé uniquement au nouveaux arrivants, vient bien tard et ne permet pas de combler les lacunes.

Pour nous, la ségrégation urbaine qui sévit, surtout dans les grandes métropoles, est l'un des principaux freins à l'intégration des nouveaux arrivants et à l'enracinement de ceux qui sont nés en France ou qui y vivent depuis une, deux, voire trois générations.

Si l'on considère Paris et la région parisienne, la plupart des logements sociaux qui ont été construits, ont été concentrés sur quelques communes des différents départements du 94, 95, 78, 91 etc... Idem pour Paris où le gros du parc HLM se trouve sur les 18, 19, 20^{ème} arrondissements de Paris.

La population immigrée ayant plutôt des revenus modestes, voire très modestes, s'est trouvée tout naturellement parquée sur un ou deux quartiers, de préférence loin du centre ville et des transports, dans quatre ou cinq communes de chaque département (exemple : dans le 78 qui compte 262 communes, le parc HLM est essentiellement concentré sur 4 communes; dans le 94 sur 47 communes, 5 communes concentrent l'essentiel de l'habitat social). Avec une telle répartition de l'habitat social on enclenche inévitablement un cercle vicieux : concentration de populations pauvres, départs des mieux dotés, fermeture des commerces, baisse drastique du niveau scolaire, dégradation des quartiers, «**communautarisme**», sentiment d'échec et d'exclusion, haines etc...les mêmes causes produisant les mêmes effets : ce résultat est obtenu quels que soient le lieu, l'époque ou l'origine ethnique des habitants de ces ghettos.

Dès 1980 on commençait à voir les effets de cette concentration (cf. émeutes à Vénissieux dans la banlieue lyonnaise) qui génère un coût social et financier considérable pour la collectivité, mais il aura fallu 15 ans pour prendre une mesure censée augmenter le parc HLM (dont le déficit en logements augmente d'année en année) et combattre la ségrégation urbaine. La loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) votée en 1995 obligeait les communes où les logements sociaux n'étaient pas les bienvenus à en construire sous peine d'amendes. Ce dispositif n'a pas été bien efficace dans la mesure où le montant de l'amende n'étant pas bien élevé, nombre de communes ont préféré payer plutôt que d'investir dans le logement social.

Aujourd'hui, à travers la nouvelle politique de cohésion sociale, on pense résorber ces ghettos en permettant aux habitants de devenir propriétaires des logements qu'ils occupent. N'est-ce pas encore une de ces rustines qui nous coûtent si cher et ne font que reporter l'échéance ? La cohésion sociale : n'est-ce pas d'abord une vraie mixité sociale, qui ne peut-être que le fruit d'une politique urbaine courageuse et efficace pour corriger la répartition actuelle indigne de la République française?

« 6 heures contre les violences faites aux femmes » Manifestation du 27 novembre 2004

L'ASFAD a participé à la campagne du CNDF (Collectif National des Droits des Femmes) contre les violences faites aux femmes. Cette campagne lancée, dès novembre 2003, reprenant une revendication de l'Assemblée Européenne des Femmes du FSE (Forum Social Européen), a permis d'organiser deux manifestations : une journée de sensibilisation et de débats, « 6 heures contre les violences faites aux femmes », le 21 novembre 2004 à l'Espace Reuilly (dans le 12^{ème} arrondissement de Paris) et une manifestation nationale, de la Bastille à Richelieu Drouot, le 27 novembre.

Lors des « 6 heures », après des témoignages de femmes, les associations luttant de manière spécifique ou indirecte contre les violences sont intervenues ; puis un débat a suivi sur les perspectives d'action et la revendication d'une loi cadre (en référence à la loi contre les violences conjugales qui vient d'être votée en Espagne et qu'une féministe de Catalogne a présentée).

L'ASFAD a expliqué comment, dans sa permanence d'accueil juridique elle est confrontée aux problèmes des femmes victimes de violences politiques, conjugales et de mariages forcés. Insistant sur le fait que les intégrismes et particulièrement l'intégrisme islamiste étaient responsables de violences subies par les femmes, elle a rappelé que, créée pour accueillir des femmes algériennes menacées par les intégristes, elle recevait de plus en plus de femmes en situation irrégulière, victimes des violences de leur conjoint. Réglant aussi les problèmes de jeunes femmes mariées de force par leur famille, l'ASFAD a précisé qu'elle intervenait pour faire de la prévention des mariages forcés, en particulier dans les établissements scolaires.

Ces « 6 heures » ont réuni environ 500 personnes et de l'avis général les témoignages étaient d'une grande dignité et les interventions et débats de qualité. Trois groupes de musiciennes « Cri Cuervos », Dihya et Leva ont animé de façon rythmée et féministe, les pauses. Et elles ont eu un franc succès.

La manifestation du 27 novembre n'a pas été aussi réussie. Le cortège organisé selon cinq thèmes rappelant les lieux où les violences sont subies par les femmes : famille, travail, espace public, avec un thème « ici et ailleurs » pour les femmes étrangères, a réuni un peu plus de 4000 personnes. Certes c'est la première manifestation sur ce problème, en France. Mais, alors que de nombreuses associations s'étaient mobilisées et que les syndicats et les partis de gauche avaient soutenu cette initiative, on pouvait espérer plus de participation. Cela montre que la réalité des violences faites aux femmes n'est pas reconnue et que la revendication en particulier d'une loi cadre, n'est pas comprise. Une audience auprès d'un conseiller du Premier Ministre a tout de même été obtenue et la campagne continue.

Mieux comprendre pour mieux agir !

« Je crois qu'il y a vraiment la notion d'amour à faire sortir de leur cœur, la technique ils la savent très bien, ils n'ont pas besoin de nous. »

Samira Bellil – 1^{er} février 2003 (Colloque sur les violences faites aux femmes)

Parmi nos objectifs 2004-2005, il était apparu intéressant de poursuivre une réflexion sur les rapports hommes/femmes – notamment en matière de sexualité – en confrontant les comportements sur les deux rives du Maghreb.

Une première rencontre sur ce thème a eu lieu dans nos locaux le samedi 16 octobre 2004. Chérifa Bouatta venue d'Alger avait été invitée pour parler de « l'emprise et de la relation entre les sexes ». Pour évoquer la situation en France, Fatima – membre du Planning Familial – témoignait « de la crispation dans les relations hommes/femmes et des questions de sexualité dans les quartiers ».

Cette « discussion – information » a été enregistrée et conservée. Ce texte sera un des volets d'une brochure que nous publierons en fin d'année. Dans les prochains mois nous inviterons nos adhérents et nos sympathisants à venir à la rencontre que nous organiserons entre une jeune femme de là-bas et une militante spécialiste de ces sujets, ici.

Chérifa Bouatta, psychologue, Directrice de la revue « psychologie », militante de l'association « Défense et Promotion des Droits des Femmes » à Alger, nous a notamment raconté cette histoire pour nous montrer l'investissement des femmes islamistes militantes:

Parmi les femmes qui portaient le hidjab, toutes n'étaient pas forcément des militantes islamistes ; il y a une différence entre la militante qui le porte, et celle qui est imprégnée d'idéologie islamiste sans être militante.

Nous, on ne l'a pas faite cette différence, mais on a repéré dans leur réponse qu'il y avait des militantes islamistes parce qu'il y avait des discours pré-établis, bien formatés, bien ficelés.

Exemple : une femme qui habite mon quartier a accouché ; elle a fait une dépression post natale. Son mari va à la mosquée du coin, ramène

des religieux, mais pas au sens traditionnel du terme : ils sont légitimés par la mosquée et il y a même une école qui les forme.

Alors, ils font le diagnostic suivant : elle est habitée par des djinns, et ils se mettent à la battre... Elle était hors d'elle, elle criait... Sa voisine militante d'association de femmes, vient me voir et me dit : « viens voir dans quel état elle est !

Un peu plus tard, je me rends chez cette femme; je trouve auprès d'elle deux femmes en hidjab (c'est assez courant en Algérie, celles qui le portent ne sont pas forcément des islamistes, le hidjab se porte pour des tas d'autres raisons), je pensais que c'était des gens de sa famille, mais en fait ce n'est pas le cas, elle me dit: « Tu vois, je ne les connais pas, elle sont venues chez-moi et m'ont dit qu'elles voulaient m'aider » . En discutant avec elles je me suis rendu compte que c'étaient des femmes au foyer qui ne pouvaient sortir que pour des raisons bien précises (aller visiter leurs parents, assister à une fête....) alors qu'en s'engageant dans un réseau islamiste, elle sont devenues des actrices, elles ont une cause à défendre et une fonction sociale, elles peuvent sortir pour des actions caritatives dans le quartier.

J'ai écrit un article à partir de ces observations, en me disant : « finalement pour des femmes vouées à la claustration, cet islamisme là, sa stratégie, son maillage de la société, leur donne une cause à défendre, un statut, une fonctions sociale».

Aux jeunes filles, ça leur donne un pouvoir, surtout dans famille par apport à l'autorité du père.

Elles en savent plus, elles sont devenues «celles qui savent», c'est elles qui disent la Loi, l'Interdit – (elles lisent le Coran dans le texte donc elles savent la vérité absolue, elles sont formées dans les lycées, universités, mosquées, quartiers).

Cela va à l'encontre du pouvoir patriarcal, de la structure patriarcale.

Le père (souvent analphabètes ou lettrés en français) ne peut plus dire : « Tu ne sors pas à telle heure » dans la mesure où sa fille, ou sa femme lui répond : « Je sors, toi tu ne sais rien, tu es un ignorant, l'islam le permet et je vais sortir pour la cause de l'islam. »

Y-a-t-il un contrôle social sur la sexualité des femmes ?

En 2002, la question des violences spécifiques dont sont victimes les femmes d'origine maghrébine devenait plus visible et mieux dénoncée par les associations. L'ASFAD confrontée à ces questions avait organisé en février 2003 un Colloque sur ce thème.*

***Fatima LALEM**, sociologue, **membre du MFPPF** (Mouvement Français pour le Planning Familial) et **vice présidente de l'ASFAD** intervint à cette occasion sur « **les représentations et comportements en matière de sexualité** ». Nous publions son intervention qui nous paraît tout à fait essentielle dans le cadre de la réflexion que nous menons depuis quelques mois et sur laquelle nous continuerons à travailler au cours de réunions publiques cette année.*

Fatima Lalem

«Sexualité et virginité: représentations et comportements»

Je vais rapidement dire deux mots sur notre démarche au Planning familial, qui a été créé il y a plusieurs années, pour une sexualité sans répression ni dépendances; on a lutté, pas toutes seules, avec les féministes, la lutte continue, et c'est vrai que tous les processus de mobilisation et de lutte avec un certain nombre d'acquis, de progrès, d'avancées sont largement insuffisants et que nous devons nous questionner sur nos démarches, notre façon de faire, et de travailler ensemble.

Rapidement une première remarque sur la visibilité publique des femmes dans les quartiers : c'est une bonne chose cette visibilité, si elle permet d'identifier les discriminations auxquelles sont confrontées les femmes dans la sphère publique et dans la sphère privée, de rompre l'isolement, mais à condition de prendre en considération la diversité des situations que vivent les femmes, sans les assigner à une culture censée les définir toutes, parce que ma crainte, c'est qu'on passe à une phase de valorisation/stigmatisation de la beurette qui réussit, de la beurette jolie, ceci cela: on est en train de passer à une phase de victimisation qui les renvoie à un statut de mineures, et à des catégorisations ethniques qui sont encore plus prégnantes, dès qu'on aborde les problèmes de sexualité.

Nous avons la prétention de tenter d'avoir une démarche globale sur les questions liées à la sexualité qui soit à l'interface des problématiques privées et sociales ; nous considérons les personnes comme sujets et acteurs de leur propre vie et de toutes les transformations qui peuvent les concerner tous, quel que soit leur âge, leur sexe, quelle que soit leur origine «ethnique», «ethnique» entre guillemets, je n'aime pas trop ce mot, pour nous les représentations et les comportements en matière de sexualité doivent être appréhendés en tenant compte de leur inscription dans des rapports de sexe marqués par la

domination du masculin, et c'est valable ici, c'est valable là-bas, et ailleurs; l'accompagnement des femmes dites issues de l'immigration ou migrantes

nous interroge sur les rapports des hommes et des femmes à la fois dans la situation de la migration, mais également sur l'ensemble de ces questions dans la société française.

Pour nous l'échange, l'écoute, et le travail que nous faisons avec elles, doivent s'articuler sur l'universel et le particulier.

Parmi les femmes que nous rencontrons, certaines semblent effectivement (je parle des femmes françaises d'origine étrangère ou de migration plus récentes) des primo arrivantes qui semblent assumer une certaine distance vis-à-vis de la tradition; elles sont dans une situation de couple parfois choisie, ont un investissement fort dans un domaine autre que la sexualité, elles sont relativement autonomes vis-à-vis de l'autorité des parents et du mari; ces femmes, en matière de représentation et de comportements au niveau de la sexualité, ont les mêmes difficultés, les mêmes résistances que le reste de la population.

Pour d'autres, l'impact du contrôle social sur la sexualité des femmes exercé tant par la famille que par le voisinage peut être un véritable carcan à leur autonomisation : ces jeunes filles qui vivent encore avec leur famille, ou qui ont marqué une rupture récente suite à des conflits familiaux, semblent, par rapport aux problématiques de l'IVG, de la contraception et par rapport à ces règles, totalement en difficulté de les enfreindre; plusieurs d'entre elles évoquent les menaces, les pressions, et nous disent qu'il y a eu un sentiment de culpabilité par rapport à ce qu'on leur a transmis de valeurs fortes telle que la virginité sur laquelle repose l'honneur familial; s'ajoute à cela un sentiment de peur; de plus, elles sont confrontées à des difficultés pour trouver un accompagnement adapté et les protections nécessaires: pour ce qui est de cette référence, je ne vais pas développer, je vois qu'il y a beaucoup de gens qui partent, donc je voulais simplement dire que ces jeunes filles, tout en évoquant les valeurs intériorisées de respect des aînés, de préservation de la virginité, même au prix d'une réfection d'hymen, ce qui est "*inentendable*" par la plupart des travailleurs sociaux, n'en refusent pas moins le modèle féminin de leur mère, celui dévolu à la procréation: elles ont des revendications d'autonomie, elles veulent se réaliser professionnellement et être sujets de désir.

Les modèles familiaux et sexuels au Maghreb, même s'ils connaissent des transformations profondes, restent marqués par la reconnaissance de la domination masculine de fait et de droit, et notamment par la non reconnaissance de la sexualité hors mariage. Par leurs luttes collectives, par leurs résistances, par des stratégies individuelles de négociations ou de contournements, bon nombre de femmes au Maghreb ont pu remettre en question ces prescriptions. En situation de migration, l'enfermement dans le ghetto, les discriminations et les difficultés favorisent une crispation sur les valeurs culturelles du pays d'origine, notamment pour tout ce qui a trait à la sexualité.

La montée de l'islamisme dans les pays du Maghreb vient renforcer le contrôle de la sexualité des femmes et de leur corps, les interdits qui pèsent sur la sexualité hors mariage font que si elles ne se parlent pas en Algérie, elles ne se parlent pas ici; et ceci n'est pas vrai seulement dans les milieux maghrébins: dans beaucoup de familles, à cause du poids des religions chrétienne ou judaïque, bien souvent les parents sont dans une gêne pour aborder ces questions ; en ce qui concerne les choses autour de l'amour, de la sexualité, du plaisir, par peur d'être dans une démarche d'incitation pour le passage à une sexualité active, le silence est très largement répandu.

Ce qui est donné à voir dans la société, c'est l'impression que le sexe est omniprésent, ce qui est donné à voir est commercial et violent ; ailleurs c'est effectivement le non-dit, le tabou avec en plus, pour les filles issues de l'immigration, la difficulté du système de conditionnement où elles sont, où on leur fait comprendre que leur corps ne leur appartient pas et qu'il appartient aux hommes, d'abord aux hommes de la famille, aux frères, etc. et plus largement, quand elles vont à l'école, elles vont rencontrer de la part des autres garçons la même situation ; et pour nous cette non reconnaissance sociale de la sexualité est l'un des obstacles principaux à toute démarche, non seulement de prévention mais aussi à toute démarche pour pouvoir s'approprier son propre corps, à un moment donné.

Même quand les informations sont données à l'école, ces filles-là ne se sentent pas concernées, elles ne peuvent pas se les approprier dans la mesure où il y a un déni de leur sexualité.

Il n'en demeure pas moins que les dispositifs en matière de sexualité sont largement insuffisants : une loi récente de juillet 2001 inscrit trois séances d'éducation à la sexualité par an tout au long du cursus scolaire, de la maternelle à la terminale; ce n'est pas encore évidemment mis en œuvre, mais au-delà de ces dispositifs, il est vrai que ce qu'on constate dans beaucoup d'endroits, c'est vraiment des approches techniques qui ne tiennent pas compte du vécu, des difficultés de ces jeunes, qui ne tiennent pas compte de leurs questionnements, de la dimension affective et relationnelle: je crois que Samira a parlé tout à l'heure d'amour, de plaisir, c'est vrai que ce sont des choses très peu travaillées avec les jeunes, il y a un travail immense à faire, en partant des maternelles, sur la déconstruction des comportements sexistes pour pouvoir prévenir les violences.

Donc à ce niveau-là, moi il me semble que nous devons interpellier les pouvoirs publics pour que ces questions soient abordées et prises en charge, il me semble également que les dispositifs actuels doivent être adaptés à ce qui se passe dans les quartiers, aller au devant de ces différents publics, pouvoir travailler avec eux en tenant compte de leurs préoccupations réelles, avoir une démarche de proximité en les considérant comme étant porteurs de compétences et de potentialités de négociations et d'évolutions sur lesquelles il faut s'appuyer.

** L'intégralité des actes du Colloque du 2 février 2003 sur les violences spécifiques à l'encontre des femmes immigrées ou issues de l'immigration, dans lesquels on retrouve notamment une intervention de Samira BELLIL est disponible sur demande à l'ASFAD (5€ + 2,72€ de frais d'envoi).*

Brèves

★ L'ASFAD participait à la première « *Agora de l'Égalité entre les hommes et les femmes* » en Ile-de-France les 17 et 18 décembre 2004 à la Villette.

S'il est un concept que l'on ne peut refuser lorsque l'on se bat aux côtés des femmes maghrébines pour leurs droits, c'est bien celui-là.

Encore faudrait-il que certains hommes aient bien intégré cette idée et se posent la question de Françoise Héritier : « Pour quelles raisons, l'humanité en son entier a-t-elle développé des systèmes de pensée valorisant le masculin et dévalorisant le féminin... ? ».

Femmes voilées, femmes venues avec l'animatrice de leur groupe d'alphabétisation, animatrices d'associations travaillant avec des femmes maghrébines, un public nombreux est venu à notre stand. Ces contacts permettent d'élargir le réseau d'informations très spécifiques sur lesquelles s'est spécialisée notre association.

Cette nécessaire manifestation devrait être présentée dans toutes les régions de France.

★ Chefs d'établissements, services sociaux prennent conscience de la nécessité de sensibiliser les jeunes mais aussi tous les personnels qui travaillent auprès d'eux aux douloureux problèmes des mariages forcés.

Notre association a été sollicitée de nombreuses fois en 2004 pour intervenir avec le GAMS et ELELE, auprès de ces publics confrontés très souvent à ces problèmes. Pour 2005 déjà de nombreuses demandes nous sont parvenues pour des rencontres en banlieue et à Paris.

★ La lutte des femmes algériennes fait partie intégrante du mouvement des femmes ; une évidence.

Merci à Atalante Vidéos d'avoir intégré dans sa réalisation d'une cassette* sur le mouvement de libération des femmes, de 1970 à 2004, ces moments historiques où les féministes françaises ont décidé de se joindre à la lutte des Algériennes pour leurs droits. A une époque douloureuse pour l'Algérie, celle où les intégristes pratiquaient à leur égard les pires violences, autour du 8 mars 1994, fut créé le RISFA (Réseau International de Solidarité avec les Femmes Algériennes).

* *Atalante Vidéos*

47, Villa des Princes

92100 Boulogne Billancourt

★ La loi Veil a trente ans !

L'avortement : un droit, un choix.
« L'avortement nous concerne toutes et tous : une femme sur deux fera ce choix personnel. Pourtant cet acte reste tabou et culpabilisé. Les réticences à reconnaître aux femmes le droit à disposer de leur corps sont encore très fortes. Demain, ici et ailleurs, nous ferons de l'avortement une vraie liberté ».

L'ASFAD s'est jointe au Collectif d'associations pour la manifestation nationale du 15 janvier 2005 à Paris afin de réaffirmer avec force notre combativité pour défendre un droit fondamental et inaliénable.

Là-bas...

Hassi Messaoud : enfin le verdict de la justice.

Dans notre bulletin Ici & Là-bas de juillet 2004, nous parlions de femmes victimes de violences ou plutôt de véritables pogroms menés par une trentaine d'hommes, dans la nuit du 17 Juillet 2001, excédés par la présence de ces femmes « coupables » de vivre seules ou avec leur enfants, pour la plupart femmes de ménage travaillant dans le complexe pétrolier de Hassi Messaoud.

Lors du procès en première instance, quelques agresseurs ont écopé de condamnations ridicules pour trouble à l'ordre public !!! Ces victimes ont, de plus, subi des pressions énormes pour les dissuader de témoigner ou se constituer partie civile. C'est finalement le procureur de la République qui a fait appel des décisions rendues en première instance et le procès en appel devait avoir lieu le 16 Décembre 2004.

Les trois femmes du bidonville d'El Haïcha à Hassi Messaoud qui ont persévéré et maintenu leurs témoignages des crimes dont elles ont été victimes, n'ont pas pu bénéficier de la solidarité des citoyens et citoyennes qui les soutiennent, absents par manque d'information sur la date du procès. Finalement, en raison de l'absence des avocats de certains des agresseurs, le procès a été reporté au 3 Janvier 2005. Un certain nombre d'associations de femmes en Algérie (*Afepec, AEF, ADPDF, Bnet Fatma N'Soumer, Commission Femmes Travailleuses de l'UGTA, Djazairouna, Rachda, Rafd, Réseau Wassila, SOS femmes en détresse, Association Vie, Des moudjahidates*) ont tenu à publier, à cette occasion, des communiqués de soutien.

Et la mobilisation, notamment des féministes, a payé.

Après plus de trois ans d'attente et de désillusions, l'appareil judiciaire semble enfin décidé à reconnaître ces femmes comme victimes, ayant subi des violences intolérables. Cette prise de conscience tient dans l'arrêt rendu par la Cour Suprême, suite à une requête du parquet, qui a invalidé les sentences prononcées auparavant par le tribunal de Ouargla et a demandé l'ouverture d'un nouveau procès dans une autre juridiction.

Le verdict est tombé le 3 Janvier dans la soirée : 20 ans de prison par contumace ont été prononcés par le tribunal de Biskra contre 20 accusés. Quant aux six accusés présents à l'audience, trois d'entre eux ont été condamnés à 8 ans, 6 ans et 3 ans ferme et les trois autres ont été acquittés. Au total 7 chefs d'inculpation ont été retenus par la Cour, dont le plus grave a trait aux violences sexuelles sans que le viol soit nommé.

Parmi la quarantaine de femmes sauvagement agressées, Fatiha était présente à la barre et a fait face à ses tortionnaires. La jeune femme, ce soir du 13 du Juillet 2001, avait été enterrée sous un tas de sable et de cailloux après avoir été violée et torturée.

Souhaitons que cet arrêt du Tribunal de Biskra fasse jurisprudence !!!

Bonnes nouvelles

Enfin... on reparle de changements à propos du Code de la famille algérien

Un des événements majeurs de l'automne 2004 en Algérie pour les femmes est sans doute le projet d'amendement du Code de la Famille adopté en première lecture en conseil des ministres mais pas encore soumis au vote à l'assemblée nationale. Le collectif 20 ans Barakat (20 ans que sévit le code de la famille, ça suffit !!!) dont l'ASFAD est membre, depuis sa création en Juillet 2003, a voulu faire connaître sa position sur ces amendements. Nous vous livrons ici après le communiqué distribué largement lors des dernières manifestations féministes à Paris et transmis à la presse pour publication.

Déclaration du Collectif « 20 ans Barakat » Ile-de-France 1^{er} novembre 2004

Le gouvernement algérien a examiné et adopté un avant-projet d'amendements du Code de la famille. Après vingt ans de luttes plurielles et multiformes menées par les femmes pour des lois égalitaires, les amendements proposés sont loin – très loin – de mettre fin à toutes les discriminations dont elles sont victimes.

Une seule mesure constitue une avancée – sociale - réelle : il est fait obligation à l'époux, en cas de divorce, d'assurer à la mère qui a la garde des enfants, un logement décent, ou à défaut son loyer ou son maintien au domicile familial. Les autres propositions d'amendements demeurent nettement insuffisantes et ne réalisent pas l'égalité proclamée :

- la polygamie, quoique plus restrictive, est maintenue ;
- l'autorité parentale pour la mère est accordée à la femme divorcée mais pas à la femme mariée ;
- Le droit au divorce pour les femmes, s'il est étendu à trois motifs supplémentaires, est toujours conditionnel, et les hommes gardent leur pouvoir de répudiation ;

- l'obligation du wali (tuteur matrimonial) n'est pas supprimée, elle est en option volontaire, ce qui laisse perdurer l'institution ;
- la disposition permettant un contrat de mariage « sur mesure », qui existait déjà de fait, ne peut favoriser que les personnes les plus informées ou les plus fortunées.

Ainsi les timides avancées à peine esquissées sont immédiatement neutralisées par des réserves qui en annulent les effets.

Sur d'autres questions importantes comme l'interdiction de l'adoption, l'inégalité devant l'héritage, il n'y a aucun changement : le maintien de ces mesures discriminatoires incarne le déni flagrant de l'évolution de notre société et de la place qu'y occupent les femmes.

Les islamistes mènent aujourd'hui une campagne contre ces « réformattes » qui ne remettent pas en cause le Code de la famille. On aurait voulu les entendre vociférer aussi bruyamment lors du bradage économique du pays.

Ces propositions, malgré les gesticulations des partis islamistes et de certains conservateurs, montrent que la logique inégalitaire du Code de la famille est maintenue. Elles sont en décalage avec les réalités sociales du pays et sont loin de répondre aux aspirations des Algériennes et des Algériens.

Comment peut-on encore maintenir la polygamie alors qu'elle n'est pratiquée que de manière marginale (moins de 1%) ? Comment peut-on dénier à une mère la tutelle de ses enfants alors qu'elle s'en occupe pleinement ? Pourquoi continuer de refuser de reconnaître l'adoption alors que des milliers d'enfants orphelins vivent dans la désolation ?

Ces propositions d'amendement du Code de la famille ne sont qu'une comédie destinée à faire illusion auprès de l'opinion nationale et internationale. Bref, beaucoup de bruit pour pas grand-chose.

Pour représenter une avancée réellement significative, il faudrait au minimum :

- interdire la polygamie
- supprimer le tuteur matrimonial
- instituer l'autorité parentale conjointe
- instituer l'égalité en matière de divorce.

Depuis l'Indépendance, le mouvement des femmes algériennes n'a eu de cesse de revendiquer que l'égalité pratiquée sur le terrain des luttes soit traduite dans la loi. Dès sa promulgation en 1984, le Code de la famille a été dénoncé comme une loi inique et a provoqué des ravages dans les familles algériennes.

C'est pourquoi nous avons réaffirmé en 2004 : **20 ANS BARAKAT !**

Gouverner c'est choisir. Refuser l'égalité entre citoyens, c'est refuser la construction d'un Etat de droit. La loi sur la famille doit répondre aux aspirations de la société algérienne à plus de justice, c'est pourquoi nous réitérons notre revendication : **abrogation du Code de la famille et promulgation de lois égalitaires.**

Collectif « 20 ans barakat » Ile-de-France

APEL, ASFAD, Association « 20 ans Barakat », ATF, FIL-ACB, Pluri-elles – Algérie.

Premiers signataires : APEL, ASFAD, Association « 20 ans barakat », ATF, Collectif Rupture, Commission Nationale Femmes de la FASTI, FIL-ACB, Maison des Femmes de Paris, MFPP, Pluri-Elles Algérie, RAJFIRE, ALFA de Nantes, SOS Sexisme, CNDF, CADAC, Le Manifeste des libertés, FCI Lyon, Atalante Vidéos Féministes, ATMF, Association France Algérie/Brest, l'association et le site histoiresdememoire.org, « Les amis d'Alger républicain en France », le Comité Gardois de Soutien au Peuple Algérien, MRAP 07, La Coordination Féministe et Laïque (C.F.L.), le Mouvement des Maghrébins Laïques de France, l'Association Lutte Contre l'Obscurantisme, C.E.F.W. (Conseil Européen des Fédérations WIZO), la Déléguée au Conseil de l'Europe, Monique Bouaziz et la Trésorière, Danielle Sarfati, Association Grisélidis (Toulouse), Jean-Luc Gonneau (Conseiller du 17^{ème} Arrdt Paris, Coordinateur du Cactus Républicain/La Gauche)...

Paroles de femmes

Un nouveau magazine « féminin Plurielles » a vu le jour en Algérie grâce à l'immense persévérance d'une petite équipe de rédaction du Collectif « 20 ans barakat » à Alger. Publication semestrielle du Collectif, le numéro 00 est paru en distribution gratuite, en novembre 2004. Au sommaire, outre des articles sur le Code de la famille, on peut lire des analyses intéressantes sur le travail des femmes, la légitimation de la domination masculine et des portraits de femmes.

Site : www.20ansbarakat.org

ICI...

Nous tenions dans chacun de nos bulletins à vous présenter un ou deux cas de jeunes femmes venues à notre permanence. Des cas toujours différents mais où l'on retrouve toujours la violence, l'injustice et surtout les incroyables décisions « de refus au séjour » prises par les Administrations – s'appuyant sur les textes – pour discriminer encore plus des femmes déjà victimes de leur conjoint ou de leur famille.

Vu et entendu à notre permanence

Salima, algérienne, a 24 ans aujourd'hui. En août 2002, un jeune homme franco-algérien vient en Algérie et l'épouse. Il rentre seul en France et, pressé de la revoir, la fait venir à Paris avec un visa touristique. Son mariage a été néanmoins régulièrement transcrit par le Service d'Etat civil en France.

Le domicile conjugal est celui de la belle mère. Dès la première semaine de son arrivée, elle commence à avoir des doutes sur le comportement de son mari. Il est au chômage. Il lui fait subir des violences sexuelles, des viols à répétition, des violences morales et psychologiques. Elle a peur. Elle subit en silence parce que c'est la honte d'en parler à la belle famille.

Un mois après, elle découvre que son époux est toxicomane. Un jour, il quitte le domicile conjugal et ne donne plus signe de vie.

Elle est soutenue par toute la belle famille et d'ailleurs elle vit toujours chez sa belle mère avec la belle sœur et les deux beaux frères qui ont attesté par écrit du comportement odieux de leur frère.

Salima apprend par la suite que son mari (de nationalité française) s'est remarié alors qu'il est déjà marié en première noce avec elle.

Elle saisit le Procureur de la République. Le Commissariat de Police de son arrondissement recherche le mari.

Salima n'a pas pu se présenter à la Préfecture pour une régularisation car il y a obligation de présence de l'époux pour que l'Administration accepte le dossier.

Notre association la soutient dans ses démarches administratives. Nous l'avons accompagnée à la Préfecture lors de son rendez-vous.

Fin décembre 2004, elle reçoit une invitation à quitter le territoire pour les motifs suivants : ***« Reçue dans mes services, vous avez pu faire valoir tous les arguments de droit et de fait et produire tous les documents utiles à l'appui de votre demande..... Or, il ressort de votre dossier que vous ne justifiez pas d'une communauté de vie effective. Vous avez déclaré que votre époux s'est marié avec une autre personne, et vous avez saisi le Procureur de la République afin d'annuler son second mariage..... En outre, vous ne justifiez pas être démunie d'attaches familiales à l'étranger où résident vos parents et toute votre fratrie. Je considère, dans ces conditions, que ma décision ne porte pas atteinte à votre droit de mener une vie familiale normale, et de ce fait, ne contrevient pas aux dispositions de l'article 8 de la Convention européenne des Droits de l'Homme... »***

Je ne peux vous admettre au séjour à quelque titre que ce soit.

Je vous invite, en conséquence, à quitter le territoire français dans un délai d'un mois à compter de la notification de la présente lettre... »

**Aucun argument sur les violences subies, sur le mari recherché par la police, etc.
A vous d'en juger !**

Bulletin d'adhésion

Année 2004 : 16 €

**Chèque libellé à
L' ASFAD : CCP 39 489 46 Y 033 La Source**

Nom, Prénom :.....

Adresse :.....

J'adhère à l'ASFAD :.....

Je souhaite participer à l'Assemblée Générale de l'ASFAD

.....

Je fais un don à l'ASFAD :.....